



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

### Cinquante-septième session

9 septembre-11 octobre 2024

Point 6 de l'ordre du jour

### Examen périodique universel

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 30 septembre 2024

### 57/104. Textes issus de l'Examen périodique universel : Chypre

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Agissant dans le cadre* du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans sa résolution 60/251, du 15 mars 2006, et conformément à ses résolutions 5/1 et 16/21, des 18 juin 2007 et 25 mars 2011, et à la déclaration de son président PRST/8/1, du 9 avril 2008, concernant les modalités et pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'Examen concernant Chypre le 30 avril 2024 conformément à toutes les dispositions pertinentes de l'annexe de sa résolution 5/1,

*Adopte* les textes issus de l'Examen concernant Chypre, à savoir le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel<sup>1</sup>, les observations de Chypre sur les recommandations et/ou conclusions, ses engagements et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption desdits textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue mené dans le cadre du Groupe de travail<sup>2</sup>.

*31<sup>e</sup> séance  
30 septembre 2024*

[Adoptée sans vote.]

<sup>1</sup> [A/HRC/57/15](#).

<sup>2</sup> [A/HRC/57/15/Add.1](#) ; voir aussi [A/HRC/57/2](#), deuxième partie, chap. VI.

